

BUJOLE SUR TOUVRE



# DICRIM

## Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs

Version Mai 2010

Ce dossier a fait l'objet d'une concertation avec les Services Préfectoraux et DCNS.

# **Sommaire**

## **Le mot du Maire**

## **Introduction et références réglementaires**

## **Les Risques Majeurs**

Risques naturels : Inondations

Risques technologiques : Transport Matières Dangereuses

## **Les autres Risques**

Mouvement de terrain

Séisme

## **Cas particulier de DCNS**

## **Les principales consignes d'urgence en cas d'alerte**

## **Lexique**

## **Informations**

## **Le mot du Maire**

La ville de RUELLE SUR TOUVRE se doit d'être particulièrement sensible et attentive au regard des Risques Majeurs.

Ceci en raison de sa géographie spécifique, et parce qu'elle accueille sur son territoire une entreprise d'intérêt national, en la qualité de DCNS.

Il est important ainsi de bien connaître les particularités topographiques de notre commune ainsi que les risques naturels et technologiques afférents.

La réalisation du présent document représente une avancée notable dans la connaissance des risques encourus par la population et, par conséquent les différentes façons d'y faire face à travers un Plan Communal de Sauvegarde (PCS).

Michel BRONCY - Maire de Ruelle sur Touvre



## **Introduction et références réglementaires**

Les articles L.125-2 et -11 du Code de l'Environnement posent le droit à l'information de chaque citoyen quant aux risques qu'il encourt dans certaines zones du territoire et les mesures de sauvegarde pour s'en protéger.

Le décret n°90-918 du 11 octobre 1990 modifié par le décret n°2004-811 du 13 août 2004, relatif à l'exercice du droit à l'information sur les risques majeurs, précise le contenu et la forme de cette information.

Les risques majeurs sont la probabilité de la réalisation d'un accident aux conséquences suffisamment exceptionnelles et graves pour nécessiter la mise en place d'une importante organisation spécifique.

Ces risques peuvent être naturels ou technologiques.

# Les Risques Majeurs



## Le risque « inondations »

La commune peut être concernée par deux types d'inondations :

### ✓ Les inondations de plaine

Il s'agit d'inondations de plaine occasionnées par le débordement de la Touvre.

Le bassin versant de la Touvre représente une superficie de 132 km<sup>2</sup> avec une pente moyenne de l'ordre de 0.45 %.

### ✓ Le ruissellement pluvial

L'imperméabilisation du sol par les aménagements (bâtiments, voiries, parkings ...) et par les pratiques culturales limite l'infiltration des précipitations et accentue le ruissellement.

Il en résulte des écoulements plus ou moins importants et souvent rapides dans les rues en cas d'orages ou de fortes pluies (décembre 1982, juin 1988, décembre 1999).

**Sont concernés les événements passés concernent les versants du territoire de la commune, ainsi que les retenues d'eau privées susceptibles de représenter un risque.**

Sur la commune de Ruelle-sur-Touvre, les enjeux liés à l'inondation de la Touvre cartographiée par l'atlas des zones inondables par analyse hydrogéomorphologique, peuvent être répartis selon quatre secteurs :

- Secteur 1 : De l'entrée sud-est de la commune à la fonderie (DCNS).
- Secteur 2 : La fonderie (DCNS) de Ruelle-sur-Touvre.
- Secteur 3 : De la fonderie (DCNS) aux papeteries Alamigeon.
- Secteur 4 : Des papeteries Alamigeon à la sortie Ouest de la commune.

## La connaissance du risque

La connaissance du risque s'appuie sur l'atlas des zones inondables de la Touvre, élaboré selon la méthode hydrogéomorphologique en 2005 et présenté aux communes concernées en 2007.

L'objectif de cette approche consiste à déterminer l'enveloppe de la zone inondable comprenant l'ensemble des crues les plus importantes ayant façonné la vallée (cartographie de crues rares, pouvant avoir des périodes de retour bien supérieures à 100 ans).

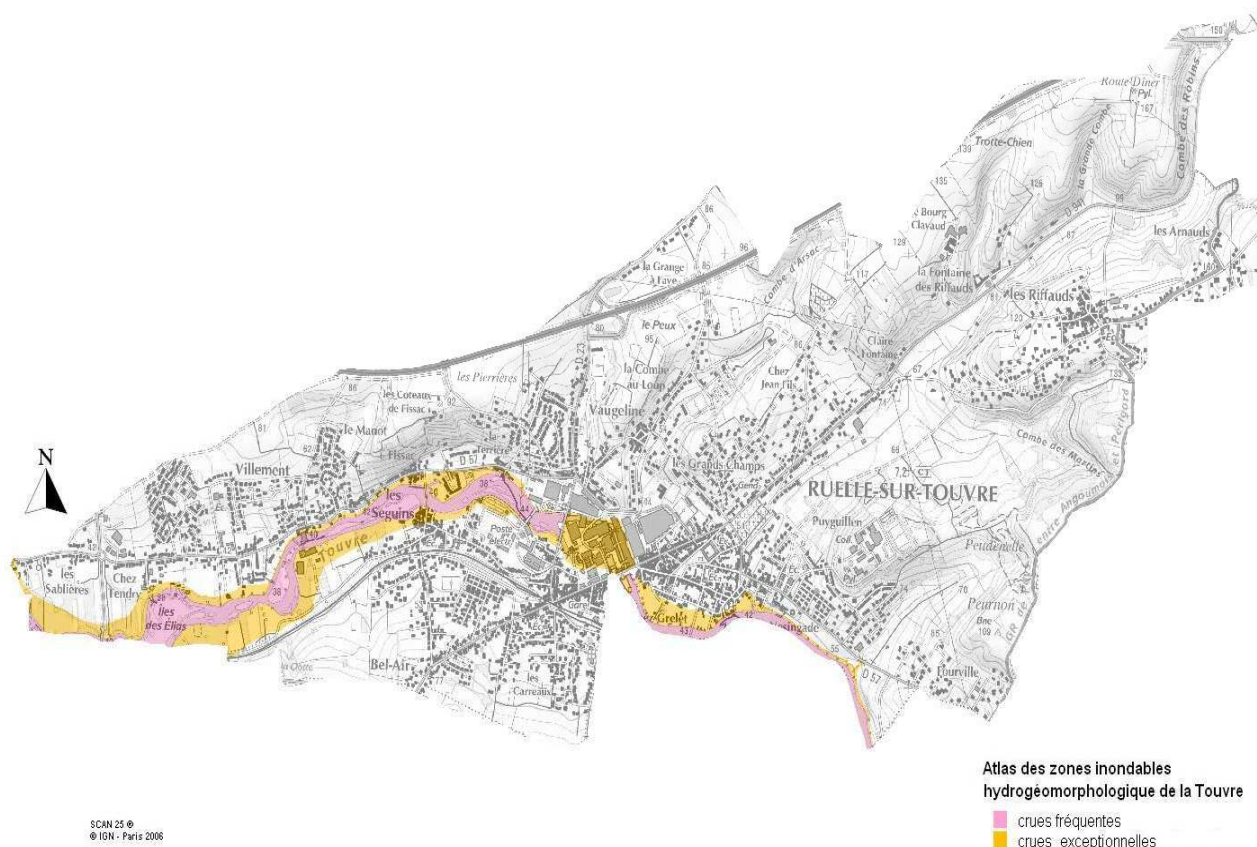
L'atlas s'appuie notamment sur les éléments suivants pour déterminer les espaces situés en zone inondable : le relief, la topographie, la morphologie, le type de sédiments et de végétation, l'occupation du sol.

Les crues de la Touvre ont laissé des traces sur le terrain perceptibles à travers ces éléments.

**Ces crues sont rares mais possibles.**

## Cartographie du risque « inondations »

Commune de RUELLE sur TOUVRE



### La prévision des crues - Bassin de la Charente

Serveur vocal : 05.45.97.61.40

Site Internet national : <http://www.vigicrues.ecologie.gouv.fr>

Site Internet du Service Prévention des Crues :

<http://www.charente-maritime.developpement-durable.gouv.fr>

rubrique « environnement et risques » sous-rubrique « l'annonce des crues »

## Consignes de sécurité en cas d'inondations

### AVANT

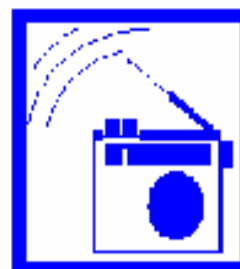
- s'informer des risques encourus et des consignes de sauvegarde (refuge en hauteur).
- regrouper vos affaires personnelles essentielles (papiers, argent, médicaments pour quelques jours, nécessaire de toilette, vêtements de rechange...).
- faire une réserve d'eau potable et d'aliments dans la zone refuge.
- garer correctement votre véhicule en zone non inondable.
- mettre vos meubles et objets à l'abri.
- arrêter vos équipements et mettre hors tension vos réseaux (électricité, gaz, chauffage).
- fermer à clé votre maison ou appartement.
- écouter la radio locale.

### PENDANT

- se conformer aux directives des services de secours de la commune et des sapeurs pompiers y compris en cas de mesure d'évacuation.
- ne pas circuler en voiture ou à pied dans une zone inondée.
- ne pas aller chercher vos enfants dans les écoles inondables, ils sont pris en charge.
- ne pas téléphoner afin de libérer les lignes pour les secours.

### APRES

- ne pas retourner seul dans votre logement, faites vous accompagner.
- vider progressivement les locaux en sous sol.
- ventiler les locaux.
- désinfecter les pièces en portant des gants et en utilisant de l'eau de javel.
- ne rétablir le courant électrique que si l'installation est sèche.
- chauffer dès que possible.



## Le risque « transport matières dangereuses »

Compte tenu de la diversité des produits transportés et des destinations, un accident de TMD (transport de matières dangereuses) peut survenir pratiquement n'importe où sur le territoire de la commune de Ruelle-sur-Touvre.



Au regard du Dossier Départemental sur les Risques Majeurs (DDRM) élaboré par le Préfet en février 2006 et modifié par arrêté préfectoral le 10 mai 2007, la route nationale n°141 (au Nord du territoire de la commune) est recensée comme axe principal en raison du trafic de poids lourds enregistré.

Les routes départementales D 941 (ex RN 141), D 1000 (ex D 12), D 23 et RD57 engendrent également des trafics quotidiens importants.

Le territoire de la commune est également emprunté, dans sa partie Sud / Sud-ouest, par la ligne de chemin de fer Angoulême / Limoges qui transporte des voyageurs mais convoie également des trains de marchandises dont certains transportent des matières dangereuses.

**La fréquentation du Centre Ville par des véhicules poids lourds malgré les interdictions prononcées fait l'objet de toute la vigilance du service de police municipale.**

### La connaissance du risque

Les enjeux liés à ce risque, peuvent être de trois types :

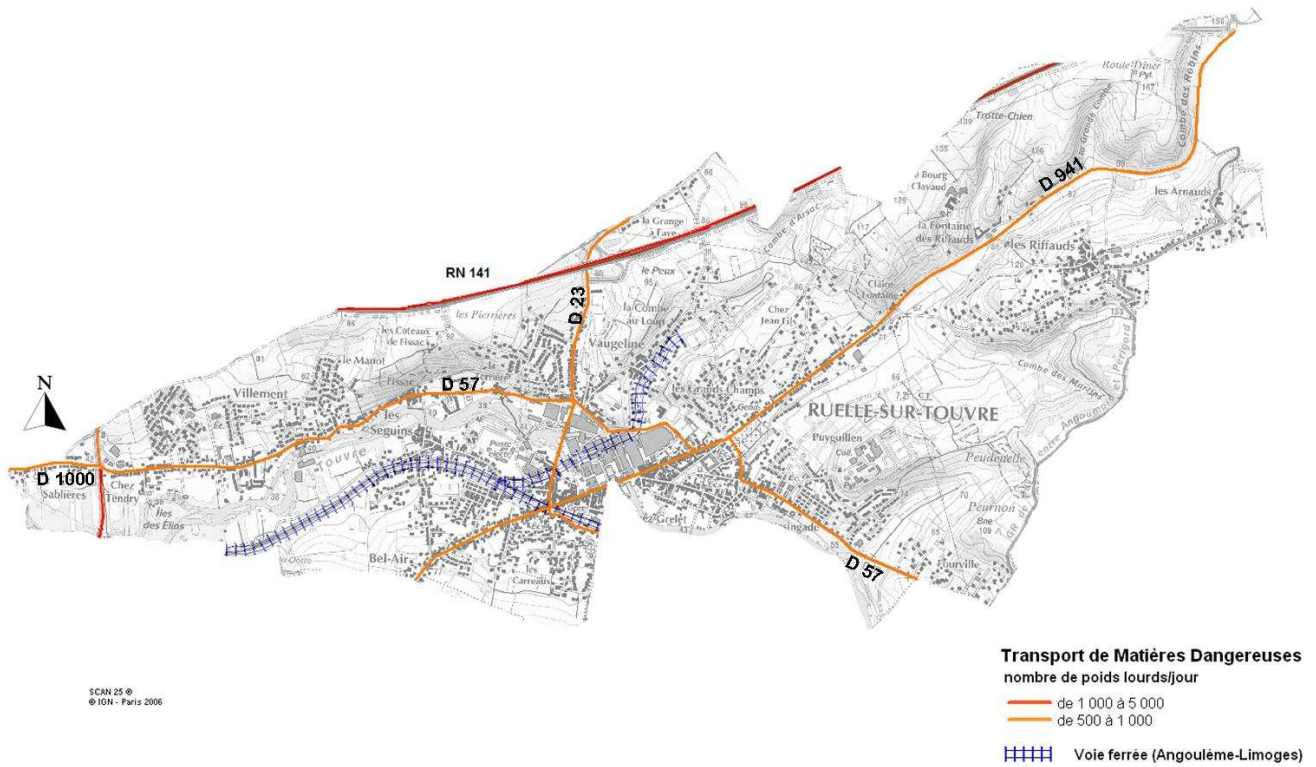
- humains (atteintes corporelles),
- économiques (désorganisation des entreprises, infrastructures endommagées),
- environnementaux (destruction de la faune et de la flore, impact sanitaire).





# Cartographie du risque « transport matières dangereuses »

Commune de RUELLE sur TOUVRE



## Consignes de sécurité en cas d'accident de transport de matières dangereuses

- Si vous êtes témoin d'un accident, prévenez les pompiers au 18 en précisant le lieu, la nature du moyen de transport, le nombre approximatif de victimes.
- En cas de feu sur le véhicule ou le réservoir, évacuer les environs de l'accident dans un rayon de 300m le plus rapidement possible.
- en cas de nuage toxique, fuir selon un axe perpendiculaire au vent.
- s'enfermer rapidement dans un bâtiment en calfeutrants les ouvertures.
- s'éloigner des portes et des fenêtres.
- ne pas fumer.
- se laver en cas d'irritation et si possible vous changer.
- ne pas aller chercher vos enfants à l'école.
- ne pas téléphoner.



# Les autres Risques

## Le risque « mouvement de terrain »

La commune de Ruelle-sur-Touvre est concernée par le risque retrait-gonflement des argiles. Ce phénomène est un risque naturel identifié dans le département mais il ne constitue pas un risque majeur.

Les désordres liés à ce phénomène touchent principalement les habitations individuelles, comportant des fondations peu ou non armées et pas assez profondes (moins de 80 cm voire moins de 40 cm).

Ils se traduisent par la fissuration des façades, des soubassements, des dallages et des cloisons, la distorsion des huisseries, des décolllements entre corps de bâtiments voire des ruptures de canalisations enterrées.

## La connaissance du risque

Au regard de l'atlas cartographique du phénomène retrait-gonflement élaboré par le BRGM pour le département de la Charente, la totalité du territoire de la commune de Ruelle-sur-Touvre est concerné par un **aléa faible**.

## Cartographie du risque « mouvement de terrain »

Commune de RUELLE sur TOUVRE



Des cartographies réalisées avec le BRGM sont consultables sur le site [www.prim.net](http://www.prim.net)

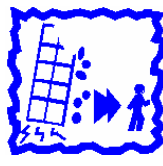
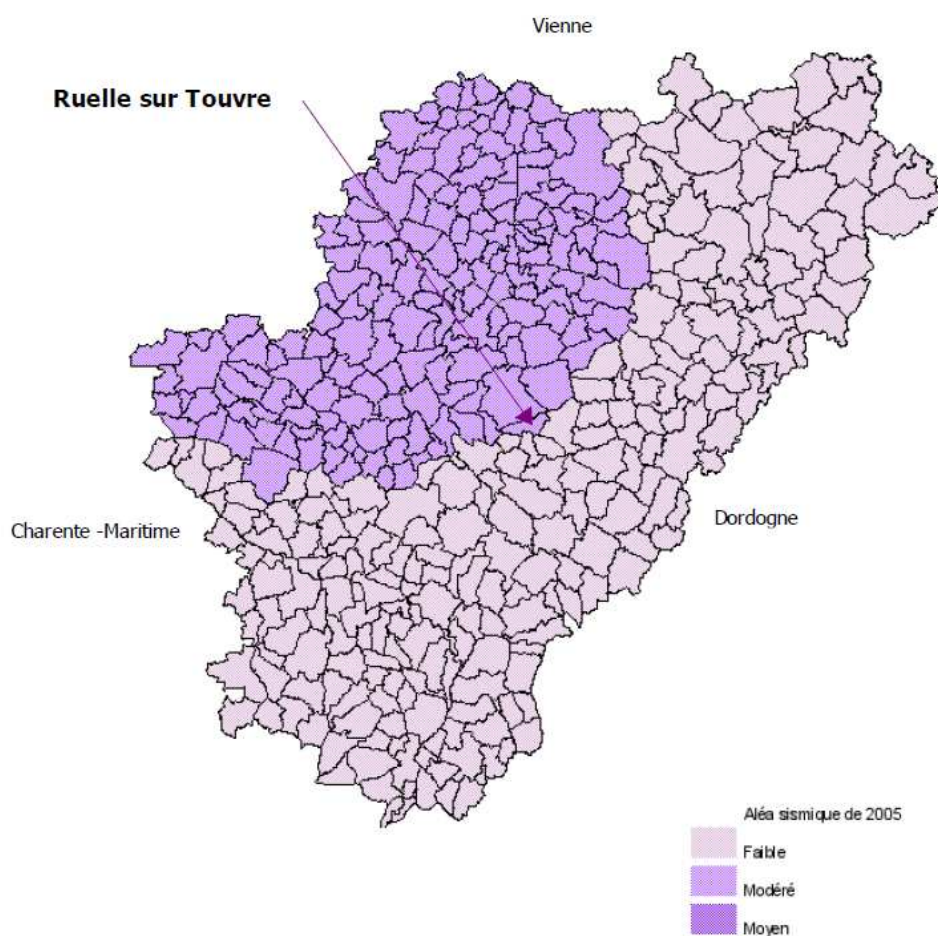
## Le risque « séisme »

Au regard de la nouvelle carte d'aléa sismique élaborée au plan national en 2005, la Charente est concernée par un aléa faible.

### La connaissance du risque

La commune de Ruelle-sur-Touvre est concernée par un **aléa modéré**.

### Cartographie du risque séisme



# Cas particulier de DCNS

## Conclusions de l'étude de dangers INERIS DRA/DVM-2005-72387

« Les risques et les scénarii d'accidents majeurs ont fait l'objet d'une étude de dangers qui a permis d'identifier et de hiérarchiser les conséquences d'une survenue d'un accident sur site.

Les scénarii d'accident majeurs retenus sont l'incendie, l'explosion, le feu torche, la dispersion toxique et la pollution accidentelle.

Il est important de souligner que les scénarii d'incendie ont une cinétique suffisamment lente pour pouvoir intervenir pour limiter les conséquences d'un incendie et éventuellement procéder à l'évacuation des populations aux alentours.

Les synergies d'accidents (effets dominos internes) peuvent être importantes à l'intérieur du site.

Les installations ne généreront pas d'effets dominos **à l'extérieur du site**, en cas d'accident majeur, et réciproquement, car il n'y a pas d'établissement industriel à proximité du site. »





# Les principales consignes d'urgence en cas d'alerte



## Sirène d'alerte population de la commune

En cas de danger imminent, la sirène implantée sur la Mairie émet un signal sonore :



Signal de fin d'alerte

**30 SECONDES**

Remarque : pour vérifier le bon fonctionnement de ces sirènes, il est procédé à des essais tous les premiers mercredi de chaque mois à 12 h.

## Panneau lumineux de la commune

En cas de danger imminent, un message d'alerte sera diffusé à la population.



En cas d'alerte, il est important de pouvoir s'informer très vite sur la nature du risque, ainsi que sur les premières consignes à appliquer. Le meilleur moyen pour être tenu informé est de se mettre immédiatement à l'écoute de : **France Bleue Poitou (101,5 Mhz)**



### Ne pas aller chercher les enfants à l'école

Les enseignants et les éducateurs sont là pour assurer leur sécurité. Ils sont les mieux informés des conduites à tenir avec les enfants, en cas d'alerte.



### Ne pas téléphoner

En effet, la tentation peut être grande d'utiliser le téléphone en ces circonstances, mais le réseau ne doit pas être saturé et doit rester disponible pour les services de secours.



# Lexique



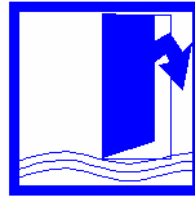
▶ rentrez rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche



▶ fermez le gaz et l'électricité



▶ écoutez la radio  
▶ respectez les consignes des autorités



▶ fermez portes, fenêtres, soupiraux aérations



▶ abritez-vous sous un meuble solide



▶ évacuez les bâtiments et n'y retournez pas  
▶ ne prenez pas l'ascenseur



▶ éloignez-vous des bâtiments  
▶ si vous êtes en voiture restez-y



▶ ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours



▶ ne touchez pas aux fils électriques tombés à terre



▶ ne fumez pas, pas de flamme ni d'étincelle



▶ n'allez pas chercher vos enfants à l'école pour ne pas les exposer



# Informations

Pour plus de renseignements, s'informer auprès de :

**Mairie de Ruelle sur Touvre**  
place Auguste Rouyer  
16600 RUELLE SUR TOUVRE

Tél: 05.45.65.62.95 Fax: 05.45.65.77.39  
[mairie@ville-ruellesurtouvre.fr](mailto:mairie@ville-ruellesurtouvre.fr)

Sur le site Internet de la ville

[www.ville-ruellesurtouvre.fr](http://www.ville-ruellesurtouvre.fr)

rubrique Vivre à Ruelle – Cadre de vie – Risques de la commune

Dossier réalisé en partenariat avec le Cabinet 2D Consultant 10 grand rue 86700 Romagne